

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 240

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Boucard, M. Cinieri, Mme Genevard, Mme Gruet, M. Kamardine,  
M. Minot, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Valentin, M. Vatin et M. Dubois

-----

**ARTICLE 6 BIS**

Supprimer les alinéas 2 et 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article approuve le principe de confier systématiquement à l'établissement support d'un groupement hospitalier de territoire (GHT) la direction commune de tout hôpital qui en est membre et en situation de vacance du poste de directeur.

Le caractère automatique de ce rapprochement n'est respectueux ni de la situation particulière et des modalités de fonctionnement propres à chaque établissement, ni du rôle du conseil de surveillance, en charge des orientations stratégiques et du contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

De plus, il peut être source de nombreuses difficultés d'ordre administratif ou encore organisationnel, extrêmement néfastes pour le personnel comme pour les patients.

C'est pourquoi cet amendement propose de le supprimer.